

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

///) E C R E T N° 162 /PR/MJL

portant création d'une seconde étude de notaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret du 13 Octobre 1934, relatif au statut des notaires ;
- SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er..- Il est créé à Cotonou une seconde étude de notaire dont le titulaire exercera dans le ressort de la Cour d'Appel.

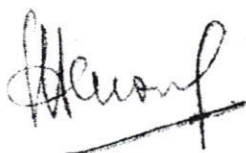
ARTICLE 2..- Il n'aura monopole que dans le ressort du Tribunal de 1ère Instance de Cotonou, concurremment avec le titulaire de la charge existante.

ARTICLE 3..- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

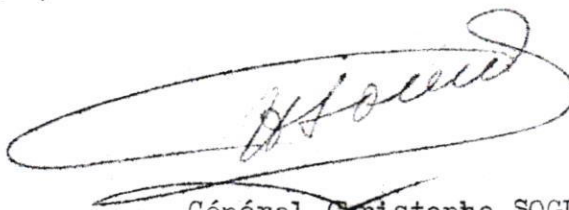
Fait à COTONOU, le 26 mai 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de la Justice et
de la Législation,



Grégoire GBENOU



Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS : PR 4 - MJL et ses services 10 -
DGAJL 2 - Ministères 10 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - JORD 1.